

Satisfait ou remboursé

sur tous les
aspirateurs
Dyson

du 27 septembre au
27 décembre 2008

dyson



Conditions de l'offre "Satisfait ou remboursé" :

- Achetez un aspirateur Dyson porteur de l'offre (parmi les gammes DC16, traîneaux et aspiro-brosseurs) entre le 27/09/2008 et le 27/12/2008 inclus dans les magasins participant à l'opération.
- Essayez-le !
- Si dans un délai de 15 jours ouvrés (date de la facture faisant foi) suivant l'achat de votre aspirateur Dyson vous n'étiez pas satisfait, retournez-le à l'adresse suivante :

OPERATION DYSON SATISFAIT OU REMBOURSE
Post'Up n°24435 - BP 88
78342 Les Clayes Sous Bois Cedex

- L'appareil doit être retourné en parfait état, dans son emballage d'origine, complet avec les accessoires, le manuel d'instructions et la carte de garantie.
- Joignez-y l'original ou la copie de votre facture d'achat, une lettre expliquant les raisons de votre insatisfaction en 6 lignes minimum, vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) ainsi qu'un RIB ou RIP. Retour du produit sur la base d'un colissimo avec assurance.
- Ces conditions remplies, nous pourrons vous rembourser l'intégralité de votre achat (frais de port inclus).

Conformément aux dispositions de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer à l'adresse ci-dessus.

Les données personnelles des participants seront traitées par la société Post'Up, agissant pour le compte de la société Dyson, société par actions simplifiée, au capital de 152 500 Euros, dont le siège social est situé 64 rue la Boétie 75008 Paris, RCS 410 191 589 au RCS, aux fins de réaliser l'opération «Satisfait ou remboursé».

DC
16

DC
11

DC
18

DC
19

DC
21

DC
22

DC
23

DC
24

dyson